

## **PRESENTATION DU SCHEMA DES MOBILITES ACTIVES**

La Commission « Ressources naturelles, énergie, climat » du Parc a proposé de travailler sur la mise à jour du schéma des mobilités actives (vélo) afin de mettre en exergue les itinéraires et possibilités de déplacements existantes mais également les manques en termes d'aménagement.

Pour ce faire, le Parc a financé à l'AU5V deux postes de service civique qui ont pour mission d'entamer un travail qui devra aboutir à terme à :

1. une cartographie à l'échelle du territoire reprenant :
  - la caractérisation des voies (voie verte, cyclable stabilisée, cyclable non stabilisée, bande sur chaussée, etc)
  - la sécurité des cyclistes
  - l'existence d'un balisage
  - l'existence d'infrastructures ( stationnement vélo, borne de recharge VAE, pompe libre service, etc)
2. des cartographies aux échelles communales recoupant les centres d'intérêts (zones d'activités, écoles, commerces) et les itinéraires empruntables par les habitants pour rejoindre ces points
3. Un rapport de recommandations à destination des EPCI et AOT identifiant les aménagements prioritaires à réaliser afin d'avoir des continuités cyclables et à destination des communes pour les aménagements favorisant la micro-mobilité.
4. Des fiches grand-public repérant ces itinéraires favorables à la mobilité douce et incitant le public à les emprunter